

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°03/2025

#### **Arrêté modifiant l'arrêté n°34/2024 du 15 juillet 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »**

#### **LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants;
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes;
- Vu** l'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu** Le dossier de candidature de **Madame Sylvie KAHN** en qualité d'auxiliaire médicale pour le premier collège.

### **ARRÊTÉ**

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « Île-de-France XI » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### **Au titre des 18 membres du premier collège :**

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine :**

Mme Sabine DE LA PORTE

Mr Axel LEVIER

Mme Manon OLLIVIER

#### **O dont au moins quatre médecins :**

Dr Caty EBEL BITOUN

A désigner

Dr Michèle LHERITIER-BARRAND

A désigner

- O et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Dr Kolia MILOJEVIC

Mme Alice VINCENT

- En qualité de médecins spécialistes de médecine générale :**

Dr Gérard LOEB

Dr Ariane QUEFFELEC

- En qualité de pharmaciens hospitaliers :**

Dr François COUDORE

A désigner

- En qualité d'auxiliaires médicaux :**

Mme Anne-Gaëlle GROSMIRE

**Mme Sylvie KAHN**

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

- En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique :**

Mme Elise JACQUIER-LEFAIVRE

A désigner

- En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale :**

Mme Michèle CATZ

A désigner

A désigner

A désigner

- En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique :**

Mr Anisse CHAGRAOUI

Mme Marie-Cécile LAGUETTE de MECQUENEM

Mr Jean-François LAIGNEAU

Mme Hélène LOUYS

Mr Olivier LANTRES

Mme Nina MIHALIC

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique :**

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Mme Nicole TAVERNY | A désigner |
| Mme Odile LACHAUD  | A désigner |
| Mme Elvire TOBOSSI | A désigner |

**ARTICLE 2 :** Mme Michèle CATZ est désignée parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** l'arrêté de nomination n°34/2024 du 15 juillet 2024 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 06 mars 2025

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Denis ROBIN

Et par délégation

*Signé*

Marion BOUGEARD